RÈGLEMENT TECHNI MORNING*

Article 1

La société LALLIARD, 25 place Saint Maurice, 74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, organise une action commerciale et un jeu concours le 30 septembre 2022 de 7h30 à 12h destinée à promouvoir l'ensemble des produits du magasin « libreservice » et de nos fournisseurs Milwaukee, Fischer, Bostik et Rubio Mono Coat (hors exclusions) vendus par LALLIARD.

Article 2

Cette opération s'intitule : "Techni Morning». Elle est ouverte à tous (particuliers, professionnels, comptes et hors-compte) sauf collaborateurs du groupe LALLIARD.

Article 3

Cette opération prend en compte les achats effectués le 30 septembre 2022 de 7h30 à 12h dans le magasin « libreservice » de Saint-Pierre-en-Faucigny sur les seuls produits présents en magasin. L'achat de ces dits-produits, hors exclusions, permet d'accéder à un rabais de 10% (dix pour cent) sur la facture totale.

Le passage par au moins 3 des 5 stands de fournisseurs présents (Bostik, Milwaukee, Rubio Monocoat, Fischer et LALLIARD) donnera le droit de participer à un tirage au sort pour remporter un lot (1) de cadeau détaillé ci-dessous.

La participation sera prise en compte par le formulaire (« bulletin de jeu ») distribué au magasin libre-service et ne sera valide qu'en remplissant clairement et distinctement les champs demandés (Nom, prénom, entreprise le cas échéant, adresse e-mail, numéro de téléphone) ET en faisant tamponner au minimum 3 des 5 emplacements réservés à chaque fournisseur. Chaque fournisseur se réserve le droit de tamponner le bulletin des visiteurs.

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 30 septembre 2022 à 14h.

Article 4

Lot 1: 1 projecteur Milwaukee

Lot 2 : visseuse Milwaukee en coffret avec chargeur et batterie

Lot 3 : Guillotine à parquet

Lot 4 : lot de 2 étais « 3ème main »

Lot 5 : caisse à outils Milwaukee

Lot 6 : caisse à outils Stanley

Lot 7 : *lampe frontale Milwaukee*

Lot 8 : montre connectée MyKronoz

Lot 9 : bouteille de vin rosé

Article 5

Les commandes passées pendant la période de l'opération "Techni morning» seront facturées aux conditions de facturation et de paiement habituelles du client dans la limite de l'encours autorisé, et par paiement comptant (CB, espèces, chèques, virement) pour les particuliers et hors comptes.

Article 6

La remise de 10% sur les produits « libre-service » LALLIARD n'est pas cumulable avec les autres offres en cours et conditions spécifiques appliquées aux clients professionnels négociées précédemment avec leur commercial.

Article 7

Les photos des cadeaux sont non contractuelles. Les cadeaux choisis ne seront ni repris, ni échangés contre espèces ou chèque bancaire ou tout autre avantage.

En cas de rupture de stock d'un article, un produit similaire sera fourni en remplacement.

La société LALLIARD ne pourra être tenue responsable, par le bénéficiaire, en cas de dommages subis lors de l'utilisation des cadeaux.

Article 8

Les cadeaux sont gagnés par la personne physique qui aura retiré la marchandise ou passé les commandes.

Les cadeaux gagnés seront remis en main propre par les technico commerciaux LALLIARD dans un délai de 15 jours après l'opération dans le cas des participants professionnels, ou seront à retirer par le participant au magasin après prise de contact par téléphone dans le cas des participants particuliers, sauf rupture de stock imputable à nos fournisseurs.

Article 9

Tout point non prévu au règlement ou litige sera traité par la Direction LALLIARD, seule décisionnaire, la décision étant sans appel. La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 10

La responsabilité de LALLIARD ne saurait être engagée si par suite d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, cette opération devait être annulée ou reportée.

LALLIARD se réserve le droit, à tout moment, d'annuler cette opération par simple avis adressé par courrier ou de plein droit si le participant n'était pas à jour dans le règlement de ses factures.

*techni morning = matinée technique















